

Frédéric Laux La participation du Luxembourg à l'occupation de l'Allemagne (1945-1955)

Le 13 janvier 1945, répondant à une interview de l'agence de presse Belga, le ministre d'État Pierre Dupong souligne que, pour la première fois de son histoire et en sa qualité de membre des Nations unies, le Luxembourg a décidé, le 30 novembre 1944, d'établir le service militaire obligatoire. Et de s'en réjouir en indiquant aussitôt la première implication pratique : *Une telle décision lui a permis d'occuper, dès maintenant, en Allemagne un sous-secteur de la zone française longeant la frontière Est du pays [...].*

En renonçant *de facto* à la neutralité perpétuelle et désarmée qui lui avait été assignée par le Traité de Londres de 1867, le Luxembourg a fait un choix politique déterminant pour sa position internationale et son avenir. La création, quasi *ex nihilo*, d'une armée de conscription en constitue l'instrument privilégié. Il s'agit d'abord de prendre part à l'effort de guerre, alors que l'Allemagne n'est pas encore vaincue, en contribuant à assurer les arrières des armées alliées, ensuite de défendre le territoire national et enfin, à plus long terme, de ne pas être exclu des futurs règlements internationaux et, notamment, d'obtenir satisfaction pour ses revendications territoriales. Dans cette optique, la participation à l'occupation de l'Allemagne revêt une dimension avant tout politique.

Cette participation pose quelques questions que l'historiographie n'a pas encore complètement résolues. Les conditions matérielles des troupes en zone ont fait l'objet à l'époque de plaintes, de protestations de députés et d'articles dans la presse. En fait, elles furent très convenables et en tout cas comparables – sinon meilleures – à celles réservées aux troupes françaises. Les principales divergences d'interprétation portent sur

l'utilité de cette occupation et, surtout, sur le comportement des Luxembourgeois. A-t-on eu affaire à des soudards assoiffés de vengeance ou à des occupants à l'attitude correcte ? Voilà deux points auxquels on s'efforcera d'apporter des éléments de réponse.

Dès le 26 août 1944, alors que le Luxembourg n'est pas encore libéré, le ministre des Affaires étrangères, Joseph Bech, pose les premiers jalons en proposant à la Commission consultative européenne la participation luxembourgeoise à l'occupation de l'Allemagne. Il est significatif que cette proposition ait été formulée peu de temps après l'arrêté grand-ducal du 14 juin 1944 préparant la création d'une armée nationale de conscription. En octobre 1944, et comme en réponse, Eisenhower fait savoir au gouvernement luxembourgeois, tout juste rentré d'exil, qu'il souhaite le voir prendre part à l'occupation de l'Allemagne.

Il ne s'agit pourtant pas d'attribuer au Luxembourg une zone d'occupation. Les trois Grands, États-Unis, Royaume-Uni et URSS, ont en effet défini trois zones par le protocole à trois du 12 septembre 1944, modifié en novembre. La France en est exclue et il faut, à la Conférence de Yalta, en février 1945, toute la pugnacité de Churchill pour qu'on lui en attribue une. Sans moyens militaires, le Luxembourg n'a alors, pour sa part, aucune chance.

Le gouvernement luxembourgeois ne se décourage pourtant pas et reformule sa demande au haut commandement interallié. Il lui indique même sa préférence pour des régions limitrophes, le long de l'Our et de la Sûre. Ces territoires, luxembourgeois avant 1815, font dans le même temps l'objet de revendications au titre de compensations des dommages de guerre.



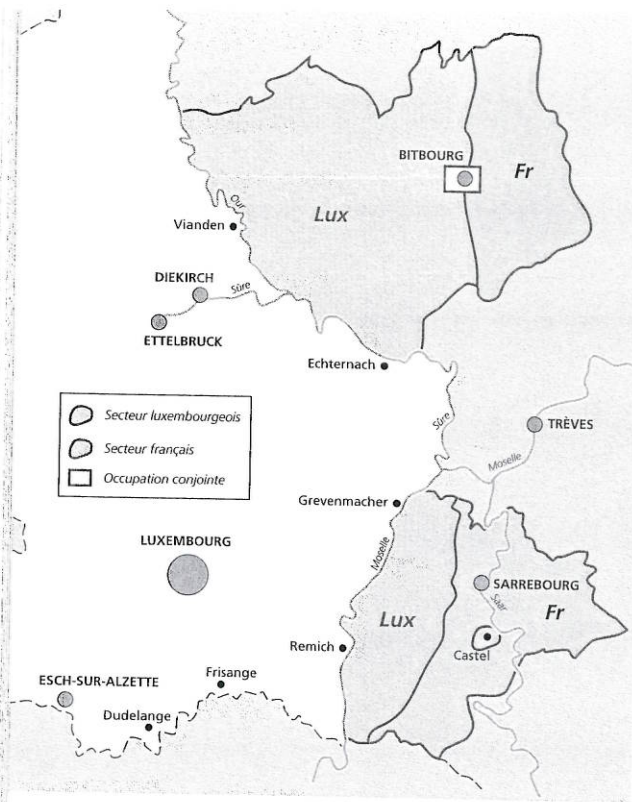
Soldat de l'armée luxembourgeoise devant le palais grand-ducal, 1944

Comme il lui est répondu que les zones d'occupation sont définitivement attribuées, le Luxembourg se tourne vers la France dans la zone de laquelle ces territoires se trouvent inclus.

Le 5 juillet 1945, la légation grand-ducale à Paris transmet donc au ministère français des Affaires étrangères la demande d'obtention d'une sous-zone, dont l'occupation serait assurée par les deux bataillons d'infanterie légère que compte la toute jeune armée luxembourgeoise. Le 16 août, Bech vient en personne à Paris pour s'en entretenir avec Jean Chauvel, secrétaire général du Quai d'Orsay. Chauvel y est très favorable. Pour la France, il s'agit de resserrer encore davantage les liens avec un voisin qui partage complète-

ment ses vues sur le problème allemand et tout particulièrement sur le sort à réserver à la Rhénanie.

Le Quai d'Orsay demande donc au général Juin, chef de l'état-major général de la Défense nationale, et au général Koenig, commandant en chef français en Allemagne, de réserver une suite favorable à la demande de Bech. Les autorités militaires françaises ne s'opposent pas au principe d'une participation luxembourgeoise à l'occupation de l'Allemagne. Elles se montrent cependant plus réservées sur sa nature : il ne saurait être question de concéder une sous-zone autonome dont les Luxembourgeois assureraient l'administration des populations civiles. Juin et Koenig proposent une



Carte des secteurs occupés par l'armée luxembourgeoise dans les cercles de Bitbourg et Sarrebourg en zone française d'occupation en Allemagne, 1945

participation strictement militaire, étant bien entendu que les troupes luxembourgeoises seraient placées sous l'autorité tactique du commandant en chef français en Allemagne et que l'administration civile des secteurs où elles seraient stationnées resteraient du ressort exclusif du gouvernement militaire français.

Le gouvernement luxembourgeois accepte cette proposition. Le 19 octobre 1945, la délégation luxembourgeoise, conduite par Albert Wehrer, secrétaire général du gouvernement, arrive à Baden-Baden pour régler les modalités pratiques de la participation luxembourgeoise à l'occupation de l'Allemagne. Le 20 octobre, les deux parties en fixent, pour l'essentiel, les conditions matérielles et financières. Les Luxembourgeois demandent de pouvoir occuper avec deux bataillons, soit un minimum de 1.200 hommes, Bitbourg et une partie de son cercle, ainsi qu'une

partie du cercle de Sarrebourg, avec toute la commune de Castel où se trouve le tombeau de Jean l'Aveugle. Ils souhaitent en outre que certains secteurs soient placés sous leur entière autorité militaire. Enfin, ils désirent que l'occupation commence à la date symbolique du 11 novembre 1945. Les deux délégations s'entendent sur une délimitation des secteurs d'occupation qui satisfait les Luxembourgeois. Seule l'occupation complète de Bitbourg, important nœud de communications, ne peut recevoir une suite favorable : elle en sera donc conjointe. Les Luxembourgeois expriment le désir que le commandant d'armes soit un de leurs officiers. Les Français font observer que, gardant la responsabilité de leur zone d'occupation, ils se réservent la possibilité de faire stationner leurs troupes dans les secteurs dévolus aux Luxembourgeois. Pour ce qui est des postes frontaliers, s'ils sont tenus par des détachements mixtes, le contrôle incombera aux Français. La délégation luxembourgeoise expose son projet d'organisation de ses troupes : elles seront placées dans chacun des deux secteurs sous les ordres des chefs de bataillon, lesquels relèveront du chef d'état-major de l'armée grand-ducale. Ce dernier aura un officier de liaison permanent auprès du commandement militaire à Trèves. Ce projet reçoit l'approbation des Français. Il est convenu que les troupes luxembourgeoises relèveront de l'autorité militaire française. La délégation française rappelle que seuls les organes du gouvernement militaire français exerceront l'autorité administrative sur les secteurs où stationneront les troupes luxembourgeoises. Les Luxembourgeois précisent, quant à eux, qu'ils assureront les besoins de leurs troupes. Ils acceptent que leurs soldats ne puissent circuler hors de leurs secteurs qu'avec des ordres de mission émanant du commandement français, mais expriment le désir de pouvoir délivrer à leurs ressortissants des autorisations de circulation à l'intérieur de leurs secteurs. En annexe à l'accord matériel, est conclu un arrangement financier par lequel il est entendu que le Luxembourg recevra 400.000 marks alliés par mois au titre des frais d'occupation.

Le 4 novembre, Koenig approuve l'accord provisoire et accepte que, par courtoisie, le commandant d'armes de Bitbourg soit luxembourgeois. Le 6, le gouvernement grand-ducal entérine à son tour l'accord.

Les reconnaissances sur le terrain commencent dès le 25 octobre. Après une parade d'adieu à Luxembourg, en présence de la grande-duchesse Charlotte, les deux bataillons prennent le chemin de l'Allemagne. Le 11 novembre 1945, c'est d'Echternach que le 2^e bataillon part pour Bitbourg après y avoir été passé en revue par le prince Félix, en présence du prince Jean et du général d'Anselme, représentant le général Koenig. Le soir, les princes sont reçus à dîner à Baden-Baden par Koenig. Le 13 novembre, le 1^{er} bataillon est à son tour passé en revue à Remich avant de franchir la Moselle vers le secteur Sud. À Castel, en présence des princes et du général Koenig, une parade militaire se déroule devant la chapelle de Jean l'Aveugle où une garde d'honneur prend place.

Les troupes grand-ducales se substituent progressivement aux troupes françaises. À la fin de février 1946, les Français ont achevé leur retrait. Dans le secteur Nord, le commandant du 2^e bataillon s'installe à Bitbourg dans la villa réquisitionnée d'un industriel. La compagnie d'état-major et la 3^e compagnie prennent leurs quartiers dans les bâtiments encore utilisables des casernes construites en 1936. La 1^{ère} compagnie est affectée à Wolsfeld et établit des détachements à Niederweis, Bollendorf, Irrel, Stahl, Niedersgegen et Echternacherbrück. Les 2^e et 5^e compagnies s'installent au château de Neuerbourg et des détachements de la 2^e compagnie à Roth, Sinspelt, Oberweis et Dauwelshausen.

Dans le secteur Sud, le commandant du 1^{er} bataillon et la compagnie d'état-major, rejoints par la suite par la 6^e compagnie, établissent leurs quartiers à Nittel, la 5^e compagnie à Tawern. L'un de ses pelotons assure la garde d'honneur du tombeau de Jean l'Aveugle à Castel. La 2^e compagnie s'établit à Perl avec un détachement à Remichbrück.

Aussitôt installées, les troupes grand-ducales participent aux missions inhérentes à l'occupation : assurer la sécurité et le maintien de l'ordre, participer au nettoyage d'une zone infestée de nazis et de collaborateurs luxembourgeois. Les bataillons en zone ont par ailleurs pour mission de parfaire l'instruction primaire reçue par les appelés du contingent au Grand-Duché. Ils ont enfin une autre mission, plus officieuse celle-là : être les agents de la propagande pro-luxembourgeoise auprès des populations susceptibles d'être annexées.

Il apparaît très vite aux Luxembourgeois que les liaisons entre leurs deux secteurs sont malaisées. C'est pourquoi, dès le 20 novembre 1945, le gouvernement grand-ducal demande que lui soit attribuée une bande de territoire les reliant. Contre l'avis favorable du ministère français des Affaires étrangères et du général Juin, Koenig refuse catégoriquement. Il consent tout au plus à accorder le libre passage entre les deux secteurs. Il rappelle d'ailleurs sèchement au Quai d'Orsay qu'il ne s'agit pas d'une sous-zone d'occupation, mais de secteurs dans la zone française. On notera que s'il s'est toujours comporté de manière amicale à l'égard des Luxembourgeois, Koenig entend rester maître chez lui et refuse d'aller aussi loin que le souhaiterait la diplomatie française. Le Quai s'incline devant le vainqueur de Bir-Hakeim, particulièrement sourcilieux dès lors qu'il a le sentiment que Paris cherche à empiéter sur ses prérogatives et sa quasi indépendance. Koenig entend que les choses soient très claires pour les Alliés : il informe le Conseil de contrôle interallié à Berlin que la participation luxembourgeoise à l'occupation de l'Allemagne se limite à un simple stationnement symbolique de troupes en zone française.

Cette réaction est comme le signe avant-coureur des nombreuses difficultés qui vont en se multipliant dès la fin de l'année 1945. Les Luxembourgeois, surtout les troupes en zone, ne paraissent pas, en effet, avoir pris toute la mesure des dispositions de l'accord du 20 octobre 1945 ou,

du moins, de la susceptibilité de leurs alliés. Koenig et son administration suivent, quant à eux, strictement à la lettre l'accord du 20 octobre.

Les premières difficultés se font jour avec les opérations de nettoyage de l'Eifel, encore qu'elles ont pour origine un évident manque de coordination au sein de l'administration française. Les autorités militaires françaises locales proposent aux Luxembourgeois que la Sûreté et les gendarmes grand-ducaux prêtent main forte au ratissage de l'Eifel. La Sûreté française rappelle aussitôt à l'ordre le délégué français du district de Trèves: le maintien de la sécurité publique et les enquêtes de police judiciaire relèvent de la seule compétence des autorités françaises. Les gendarmes grand-ducaux doivent se cantonner strictement à un rôle de police militaire au sein des troupes luxembourgeoises et il est totalement exclu que la Sûreté luxembourgeoise opère en zone française.

Ce sont surtout les relations des Luxembourgeois avec la population locale qui suscitent quelques tensions. Les services français signalent de nombreux incidents dès le mois de janvier 1946. Les soldats luxembourgeois se livrent à des réquisitions abusives de logements, de mobilier, de vivres et de postes de télégraphie sans fil. Ils obligent les véhicules passant par Bitbourg à tourner jusqu'à cinquante fois autour du pavillon luxembourgeois et les passants à s'agenouiller au pied du mât. Des soldats tirent de nuit des rafales de mitraillette dans les rues de Bitbourg et des coups de feu sur les fenêtres de l'église réformée d'Irrel pendant les offices. Des rixes avec des civils allemands éclatent et des contrôles d'identité abusifs ont lieu de nuit chez les particuliers. On signale également des transferts illicites de fonds entre les secteurs luxembourgeois et le Grand-Duché, ainsi que des trafics de marchandises, y compris des instruments de chirurgie. Les relations avec les autorités françaises sont également quelque peu tendues. Officiers et soldats critiquent publiquement le gouvernement militaire français accusé de «ménager les

Allemands». L'absentéisme des officiers, remarqué par les Français, la jeunesse d'un encadrement inexpérimenté, le fait que beaucoup de soldats des classes 1925 et 1926 sont d'anciens enrôlés de force dans la Wehrmacht, animés d'un bien compréhensible esprit de revanche, expliquent ces ratés. Dans un rapport du 3 janvier 1946, le lieutenant en premier Heldenstein décrit fort bien la situation et le malaise des occupants luxembourgeois : *Les soldats sont arrivés en territoire allemand sans savoir ce qu'ils avaient exactement à faire. Ils ne savaient pas quels étaient leurs droits et leurs devoirs. La plupart d'entre eux arrivaient ici en croyant pouvoir jouir d'un relâchement de la discipline. D'autres étaient venus avec l'espoir d'une revanche plus ou moins fondée, d'autres encore croyaient que tous les moyens leur seraient permis pour s'offrir une vie confortable de fainéants. [...] Malheureusement nos soldats doivent se contenter de jouer le rôle d'un occupant de 2^e et 3^e classe. Nos droits sont trop restreints, nous dépendons des Français à tout point de vue et nous ne pouvons faire ni arrestation ni confiscation sans demander l'autorisation aux Français. [...] Les Allemands se sont vite aperçus que nous jouons un rôle secondaire [...]. Notre situation en est par là devenue précaire et le moral de la troupe en souffre énormément.*

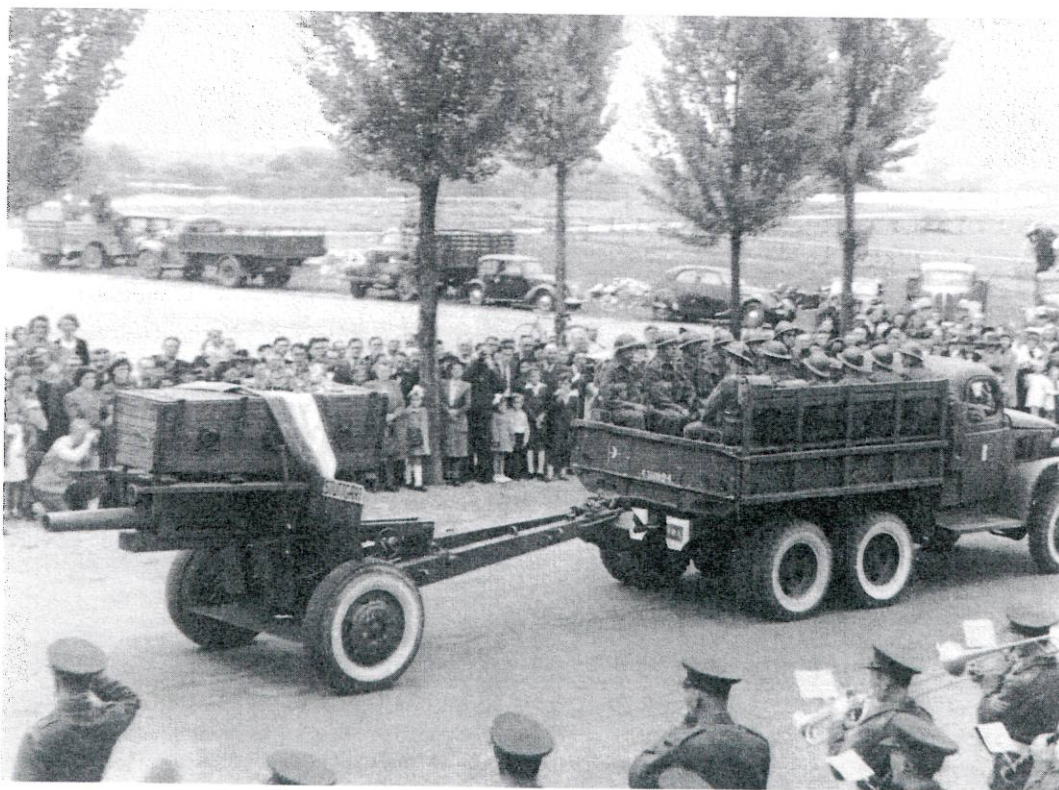
Ce qui est perçu par les Français comme une mauvaise tenue des troupes les indispose. Ces derniers craignent des réactions violentes de la part de la population et des complications avec les Alliés. Sans doute le contexte difficile du moment donne-t-il à ces incidents une importance disproportionnée. Dans certains cas, les enquêtes complémentaires montreront qu'il ne s'agit que de brouilles montées en épingle, voire d'accusations mensongères portées par des Allemands qui cherchent à semer la discorde entre les deux occupants. Le général Koenig décide d'y mettre bon ordre dans l'intérêt même des Français, bien entendu, mais aussi des Luxembourgeois. Il en informe le Quai d'Orsay, mais préfère ne pas lui donner une tournure offi-

cielle. Koenig est en effet soucieux de préserver les très bonnes relations qu'entretiennent les deux pays. Le 26 mars 1946, il convoque donc le colonel Wehrer, chef de la mission de liaison luxembourgeoise à Baden-Baden, pour lui faire part de sa préoccupation.

Le Luxembourg entreprend donc une remise en ordre. Dès le 23 mars, le major Ensich, commandant le 2^e bataillon et le secteur Nord, est relevé de ses fonctions et remplacé par le major Gilson qui rétablit la discipline. Profitant de la réduction des effectifs de l'armée, le ministère de la Force armée décide de supprimer progressivement les détachements dans les postes isolés difficilement contrôlables par les chefs de bataillon. Dans le secteur Nord, en octobre 1946, on met ainsi fin aux détachements de Niederweis, Irrel, Stahl, Oberweis et Dawelshausen. L'année s'achève

avec la suppression des détachements de Daleiden, Niedersgegen, Sinspelt et Bollendorf. En 1947, c'est au tour de Roth et Wolsfeld. Dans le secteur Sud, Castel est évacué en septembre 1946 (les cendres de Jean l'Aveugle étant rentrées au pays), puis Tawern en décembre.

Koenig attire aussi l'attention de Wehrer sur les répercussions négatives que ce comportement ne peut manquer d'avoir sur des populations que le Grand-Duché souhaite intégrer. En effet, le gouvernement grand-ducal a confié à ses troupes une véritable mission officieuse de préparation des éventuelles annexions territoriales. Le 14 novembre 1945, le ministre de la Force armée l'a clairement énoncée : *La tâche que le soldat aura à remplir ne consiste pas seulement à assurer l'ordre et la sécurité dans le secteur luxembourgeois, mais à prouver aux habitants*



Retour des cendres de Jean l'Aveugle, 25 août 1946

par son attitude correcte et disciplinée qu'il ne vient pas en oppresseur, mais en vue de préparer par une politique d'occupation juste l'annexion éventuelle de ce territoire. Le 13 novembre, le prince Félix a d'ailleurs harangué les troupes qui partent pour le secteur Sud en ces termes : *[l'armée nationale] s'apprête en ce moment à passer la frontière pour aller planter notre drapeau dans un ancien territoire luxembourgeois, où quelqu'un monte la garde au bord de la Sarre depuis plus d'un siècle. Jean l'Aveugle vous attend dans sa chapelle funèbre et par votre présence les mânes de l'antique preux seront apaisés.* Ce discours aux connotations nationalistes n'échappe pas aux diplomates français. Ils y trouvent comme la confirmation de leur analyse selon laquelle, et malgré les dénégations officielles de Bech, la participation à l'occupation militaire de l'Allemagne marquerait le prélude à des annexions territoriales. Sur le fond, cela ne gêne guère les Français qui appuient les revendications luxembourgeoises et souhaiteraient s'emparer de la Sarre.

À l'automne 1946, les Français s'inquiètent toutefois du manque de discrétion de leurs alliés. On signale que des sous-officiers effectuent des relevés fluviométriques dans la région d'Irrel pour étudier la possibilité d'édifier un barrage au confluent de la Nims et de la Prüm, tandis que des géomètres luxembourgeois sont vus arpenter des terrains entre les communes de Perl et de Borg le long de la Moselle. Des gradés luxembourgeois circulent dans le cercle de Bitbourg pour y recueillir des renseignements d'ordre économique et démographique afin de préparer les annexions territoriales. Koenig n'apprécie guère que les Luxembourgeois se comportent aussi ouvertement comme en territoire conquis. Il prend très mal la visite officielle à Bitbourg du prince Félix, sans que les autorités françaises en aient préalablement été informées. Il en est d'autant plus irrité que le prince consort était accompagné du colonel britannique Bingley. En novembre 1946, il charge le ministre de France à Luxembourg de faire passer, aimablement, le

message au prince consort. Les Français sont également préoccupés de la propagande très maladroite de leurs alliés. Les troupes grand-ducales annoncent aux populations qu'elles seront sous peu rattachées au Grand-Duché qui retrouvera ses frontières de 1815. À la fin de novembre 1946, une série d'émissions de Radio Luxembourg détaille les projets annexionnistes, en fait les revendications de la *Letzeburger Nationalunioun*. L'émission du 27, qui annonce l'imminence de l'annexion d'une bande de territoire longeant la Moselle d'Apach à Konz et les mesures très dures qui l'accompagneront, notamment l'expulsion de toutes les familles implantées après 1850, provoque même une très vive émotion dans le cercle de Sarrebourg et à Trèves.

Paris donne des instructions claires : si la France est loin d'être opposée aux annexions raisonnables envisagées par Bech dans la vallée de l'Our, elle ne peut cautionner toute autre prétention. On donne donc l'ordre de calmer les ardeurs expansionnistes des troupes luxembourgeoises. Force est de reconnaître que ces dernières n'agissent pas au mieux pour gagner les Allemands à leur cause. Un rapport de la Sûreté française de janvier 1947 constate qu'au nombre des raisons qui motiveraient le refus des habitants du cercle de Bitbourg d'être rattachés au Luxembourg figure : *L'attitude hostile de l'occupant luxembourgeois vis-à-vis de la population à son arrivée dans le Kreis et encore actuellement.* Cette antipathie des populations locales à l'égard des Luxembourgeois est maintes fois signalée dans les rapports des autorités françaises.

Dans le secteur Sud, les revendications luxembourgeoises se heurtent aux projets français d'annexion de la Sarre. À partir de l'été 1946, alors que l'on négocie le rattachement de la Sarre à l'économie allemande, Gilbert Grandval, gouverneur de la Sarre, n'a de cesse d'obtenir l'évacuation des troupes luxembourgeoises. Le rattachement économique qui intervient en décembre 1946 finit par lui donner gain de

cause. Mais c'est avec beaucoup de ménagement que les Français négocient le retrait luxembourgeois. Paris assure Luxembourg que ses revendications sur la rive droite de la Moselle ne sont nullement remises en question et que la France continue à les soutenir. Le 30 juin 1947, le détachement de Perl part pour Nittel et les Luxembourgeois renoncent à l'usage du pont de Remich à Nennig pour relier leur secteur au Grand-Duché.

Il devient dès lors nécessaire de revoir l'accord du 20 octobre 1945. Un nouvel accord, conclu à Luxembourg le 28 août 1947, entérine le redéploiement des troupes dont le nombre maximum d'hommes est désormais limité à mille hommes. L'accord redéfinit le secteur luxembourgeois : ce qui reste du secteur Sud est rattaché au secteur Nord par une bande de territoire longeant la frontière entre Wasserbillig et Echternach. Il ne reste plus dans le sud du secteur, à Nittel, qu'une centaine d'hommes formant la 5^e compagnie du 2^e bataillon. Le 1^{er} bataillon se replie au Grand-Duché.

À partir de l'été 1947, l'occupation luxembourgeoise tend vers la normalisation. Plusieurs facteurs ont sans aucun doute joué, à commencer par le renouvellement des troupes : les jeunes recrues paraissent moins animées de sentiments de vengeance que leurs prédécesseurs. S'y ajoute l'autorisation pour les familles des officiers et sous-officiers de les rejoindre en zone. Par ailleurs, les Français décident de mieux informer les Luxembourgeois sur l'organisation militaire et administrative, à dire vrai quelque peu complexe, de la zone en leur envoyant une abondante documentation. Leur méconnaissance peut en effet expliquer pour partie les fréquents incidents causés par les troupes luxembourgeoises et les frictions entre leur commandement et les autorités françaises. Comme en écho aux remarques de Saffroy, ministre de France à Luxembourg, qui s'indigne le 20 juin 1947 dans une dépêche au Quai d'Orsay des *brimades dont les Luxembourgeois sont l'objet en*

zone française à la moindre occasion et demande qu'ils soient davantage ménagés, les Français font montre de davantage de compréhension et d'un peu plus de souplesse. Des efforts importants faits du côté luxembourgeois contribuent également à cette amélioration. Le nouveau commandant du 2^e bataillon, le major Albrecht, mène d'ailleurs une politique très habile afin d'obtenir une entente parfaite avec les populations locales, au moment où Bech et ses diplomates défendent leurs revendications territoriales auprès des grandes puissances. Le major s'efforce de donner une bonne image des Luxembourgeois et de gagner la sympathie des Allemands. Pour ce faire, il sanctionne très sévèrement, et avec toute la publicité voulue, le moindre abus commis par ses hommes. Dans la petite ville de Bitbourg, détruite à 85% et où la pénurie de logements est dramatique, Albrecht décide de regrouper au casino les officiers célibataires jusqu'alors logés en privé et de laisser les chambres qu'ils occupaient chez l'habitant à des Allemands. Le major sait aussi exploiter le mécontentement des agriculteurs assujettis aux livraisons obligatoires en leur faisant savoir qu'il ne peut qu'adoucir les ordres des Français et que les Luxembourgeois, qui ne connaissent plus le rationnement alimentaire depuis 1946, n'en ont pas besoin pour vivre. Partant, les autorités françaises constatent que, dans le cercle de Bitbourg, les rumeurs relatives à l'annexion luxembourgeoise se sont passablement atténuées. Les Luxembourgeois se montrent également des partenaires loyaux pour les Français en mettant fin à toute propagande annexionniste dans le cercle de Sarrebourg.

Au début de l'année 1949, toutefois, alors que le Conseil des ministres des Affaires étrangères étudie les demandes d'annexion territoriale, les Luxembourgeois choisissent d'affirmer leur présence à Bitbourg et dans les environs. Le 30 janvier 1949, le prince Félix assiste, à Bitbourg, à un grand défilé militaire à l'occasion de l'anniversaire de la grande-duchesse, célébré avec une semaine de retard. C'est l'occasion d'étreindre les

nouvelles chenillettes avec lesquelles les Luxembourgeois sillonnent le cercle. Les Français, qui notent que pour la première fois le défilé a eu lieu dans la ville même, en dehors des casernements, remarquent qu'à nouveau les rumeurs d'annexion s'en trouvent alimentées. Les relations avec les Français sont toutefois excellentes, surtout après que le Luxembourg, qui a obtenu le 22 mars 1949 le territoire du *Kammerwald* comme seule compensation territoriale, a abandonné officiellement toute autre revendication territoriale. En 1950, en prévision de l'accroissement des effectifs cantonnés à Bitbourg, les Français décident de la construction d'une cité cadre pour loger les officiers et de la remise en état des bâtiments détruits de la caserne. Ces travaux permettent de supprimer en 1951 le détachement de Neuerbourg. Celui de Nittel avait connu le même sort en 1949. Toutes les troupes d'occupation sont désormais regroupées à Bitbourg, à l'exception d'un petit détachement à Echternacherbrück.

Pourtant, à la fin de l'année 1951, la participation luxembourgeoise à l'occupation de l'Allemagne semble un moment sur le point d'être remise en cause. En novembre 1951, en inspection à Bitbourg, puis en visite à Luxembourg, le général Noiret, commandant en chef des forces françaises en Allemagne, a vent d'un projet d'intégration de l'armée luxembourgeoise à l'armée belge. Paris, qui voit là une résurgence de l'irrégentisme belge et surtout – à juste titre – une entreprise de mainmise britannique, s'en inquiète et fait comprendre aux Luxembourgeois que dans ce cas, il serait mis fin aux facilités qui leur sont consenties en zone, notamment dans le domaine de la construction de nouveaux cantonnements. Le gouvernement grand-ducal reçoit parfaitement le message et renonce, dès le début de l'année 1952, à ce projet. Les choses rentrant dans l'ordre, les relations entre les deux alliés demeurent excellentes jusqu'à la fin de l'occupation luxembourgeoise, tandis que les rapports avec la population locale entrent dans une véritable période de détente. C'est en zone

que l'armée poursuit son perfectionnement, notamment au cours de manœuvres annuelles, plusieurs fois conjointes avec les Français en 1945, 1948, et 1950. Et c'est à Bitbourg qu'est créée et implantée en 1950 l'École des candidats gradés d'infanterie (ECGI), appelée à former les officiers et sous-officiers de réserve.

L'entrée en vigueur le 5 mai 1955 des Accords de Paris, qui mettent fin au régime d'occupation de l'Allemagne fédérale, a pour conséquence le retrait complet des troupes luxembourgeoises. Le 10 juillet 1955, après une prise d'armes, le 2^e bataillon quitte Bitbourg pour rejoindre ses nouveaux casernements à Diekirch. En signe d'amitié, il offre une cloche pour la vieille église de Bitbourg.

À son arrivée au camp du Härenberg, le 2^e bataillon est accueilli par le ministre de l'Armée, Pierre Werner. Dans son discours de bienvenue, le ministre dresse sans doute le meilleur bilan que l'on puisse faire de la participation luxembourgeoise à l'occupation de l'Allemagne : *L'armée était encore dans ses souliers d'enfants quant elle marchait vers l'inconnu pour accomplir une grande mission internationale. [...] Le gouvernement n'avait pas hésité à fournir sa contribution à l'occupation militaire de l'Allemagne. La transplantation dans un territoire étranger a finalement facilité la formation de l'armée.* Les débuts ont certes été quelque peu difficiles : la position d'occupant n'est jamais facile, l'armée était inexpérimentée, les tragiques souvenirs de l'occupation allemande pesaient lourdement dans les relations avec des populations locales vivant dans un environnement ravagé par la Bataille des Ardennes, les relations avec des autorités françaises jalouses de leurs prérogatives n'étaient pas toujours très bien définies. Mais au terme de ces dix années d'occupation, comme le souligne Pierre Werner, *on a pu entendre hier [lors de la prise d'armes à Bitbourg] des autorités alliées, et spécialement des commandants français, dire que les soldats luxembourgeois se sont bien tirés d'affaire. La*

population allemande a apprécié le comportement du soldat luxembourgeois. En définitive, la présence en Allemagne pendant dix années de troupes luxembourgeoises a contribué à retisser des liens transfrontaliers et à roder l'institution militaire nouvellement créée. Enfin, elle a donné au Grand-Duché le moyen d'occuper une place à part entière parmi ses alliés occidentaux.

Sources et documents

Archives du ministère des Affaires étrangères, Paris (séries *Europe et Commissariat général aux Affaires allemandes et autrichiennes*) et Colmar (*Fonds du gouvernement militaire en zone française d'occupation en Allemagne*, séries *Cabinet, Affaires politiques, Rhénanie-Palatinat*).

Bibliographie

CERF, Paul, *Le Luxembourg et son armée. Le Service militaire obligatoire à Luxembourg de 1945 à 1967*, Luxembourg 1984.

LEIDER, Jacques, *L'Armée luxembourgeoise d'après-guerre. Structures, fonctions, fonctionnement*, Luxembourg 1993.

MODERT, Paul, *Le Luxembourg participe à l'occupation de l'Allemagne (11 novembre 1945 au 10 septembre 1945)*, in: *Collection «Les Amis de l'histoire»*, fasc. XIII, Luxembourg 1983, p. 51-129.